

Monsieur Claude WISELER  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 24 avril 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures :

« La presse quotidienne vient d'annoncer que la police a détecté, ces derniers jours, plusieurs automobilistes qui ont utilisé leur portable durant leur déplacement en voiture. Il va sans dire que l'usage du GSM au volant est durement sanctionné puisqu'il accroît sensiblement le risque d'accident. En effet, à en croire des médias, une grande partie des accidents mortels sur les autoroutes seraient dus à cette utilisation expressément interdite par la loi.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Justice et au Ministre des Affaires intérieures :

- Quel est le nombre d'automobilistes qui ont été identifiés dans ce contexte par les autorités policières depuis avril 2024 ?
- Est-il possible de distinguer les conducteurs qui ont bravé cette interdiction selon la catégorie d'âge et selon le type de véhicule qu'ils ont utilisé?
- Monsieur le Ministre prévoit-t-il d'organiser des contrôles supplémentaires dans ce cadre spécifique au cours des semaines à venir ? Une campagne de sensibilisation renforcée des conducteurs est-elle prévue à ce sujet ? »

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



André BAULER  
Député